

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1836

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour ajouter des usages dans plusieurs zones sur le territoire de la Ville, et ce, afin de dynamiser les secteurs commerciaux (Secteurs Gentilly, Bécancour, Sainte-Angèle-de-Laval et Saint-Grégoire)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 1787 afin d'ajouter certains usages commerciaux, communautaires et récréatifs dans diverses zones, dans les centres des secteurs, et ce, afin de favoriser un dynamisme économique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 17 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1787

1. SECTEUR GENTILLY

DISPOSITION NUMÉRO 1

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C01-127

- 1.1 La grille de spécifications de la zone C01-127 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 2, des usages « Hébergement commercial C-5 a) » et « Restauration C-6 a) ».

DISPOSITION NUMÉRO 2

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C01-134

- 1.2 La grille de spécifications de la zone C01-134 est modifiée par l'ajout, aux colonnes numéros 2 et 3, des usages « Garderie et CPE C-3 d) », « Service de soins médicaux C-3 e) » et « Restauration C-6 a) ».

DISPOSITION NUMÉRO 3

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C01-137

- 1.3 La grille de spécifications de la zone C01-137 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 2, des usages « Service personnel de soins non médicaux C-3 b) », « Service financier et immobilier C-3 c) », « Hébergement commercial C-5 a) », « Restauration C-6 a) » et « Service communautaire et public P-1 ».

DISPOSITION NUMÉRO 4

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C01-139

- 1.4 La grille de spécifications de la zone C01-139 est modifiée par l'ajout, aux colonnes numéros 3, 4 et 5, de l'usage « Restauration C-6 a) ».

DISPOSITION NUMÉRO 5

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C01-143

- 1.5 La grille de spécifications de la zone C01-143 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 2, des usages « Service personnel de soins non médicaux C-3 b) », « Service financier et immobilier C-3 c) », « Garderie et CPE C-3 d) », « Service de soins médicaux C-3 e) », « Restauration C-6 a) » et « Récréation intérieure R-2 ».

Le tout tel que présenté à l'annexe A du présent règlement.

2. SECTEUR BÉCANCOUR

DISPOSITION NUMÉRO 6

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone AGF02-259

- 2.1 La grille de spécifications de la zone AGF02-259 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 5, dans « Usages spécifiquement autorisés », de l'usage « Lieu d'élimination de neige usée », tel que présenté à l'annexe B du présent règlement.

3. SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

DISPOSITION NUMÉRO 7

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone H03-303

- 3.1 La grille de spécifications de la zone H03-303 est remplacée pour y modifier, dans la colonne numéro 1, les normes applicables à un bâtiment principal afin de prévoir :

- une largeur minimale de la façade avant de 11 mètres au lieu de 7 mètres;
- une marge de recul avant minimale de 6,5 mètres au lieu de 7 mètres;
- une marge de recul arrière de 7 mètres au lieu de 8 mètres;
- une superficie minimale d'implantation de 92 mètres carrés au lieu de 60 mètres carrés;

et les normes relatives au lotissement afin de prévoir :

- une superficie minimale de 1000 mètres carrés au lieu de 400 mètres carrés;
- une largeur minimale de 25 mètres au lieu de 15 mètres.

DISPOSITION NUMÉRO 8

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C03-307

- 3.2 La grille de spécifications de la zone C03-307 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 2, des usages « Garderie et CPE C-3 d) », « Hébergement commercial C-5 a) » et « Hébergement résidentiel C-5 b) ».

DISPOSITION NUMÉRO 9

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C03-309

- 3.3 La grille de spécifications de la zone C03-309 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 3, des usages « Autres établissements de vente au détail C-1 b) », « Service professionnel C-3 a) », « Service personnel de soins non médicaux C-3 b) », « Service financier et immobilier C-3 c) », « Garderie et CPE C-3 d) », « Service de soins médicaux C-3 e) », « Hébergement résidentiel C-5 b) » et « Restauration C-6 a) ».

DISPOSITION NUMÉRO 10

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C03-310

- 3.4 La grille de spécifications de la zone C03-310 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 4, de l'usage « Hébergement résidentiel C-5 b) ».

DISPOSITION NUMÉRO 11

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone H03-316

- 3.5 La grille de spécifications de la zone H03-316 est remplacée pour y modifier, dans la colonne numéro 1, les normes applicables à un bâtiment principal afin de prévoir :

- une largeur minimale de la façade avant de 7 mètres au lieu de 11 mètres;
- une marge de recul avant minimale de 6,5 mètres au lieu de 7 mètres;
- une marge de recul arrière de 7 mètres au lieu de 8 mètres;
- une superficie minimale d'implantation de 60 mètres carrés au lieu de 92 mètres carrés;

et les normes relatives au lotissement afin de prévoir :

- une superficie minimale de 400 mètres carrés au lieu de 1000 mètres carrés;
- une largeur minimale de 15 mètres au lieu de 25 mètres.

Le tout tel que présenté à l'annexe C du présent règlement.

4. SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

DISPOSITION NUMÉRO 12

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C04-479

- 4.1 La grille de spécifications de la zone C04-479 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 2, avec les notes de renvoi numéros 41 et 43, de l'usage « Récréation intérieure R-2 ».

DISPOSITION NUMÉRO 13

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C04-481

- 4.2 La grille de spécifications de la zone C04-481 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 5, des usages « Service financier et immobilier C-3 c) » et « Garderie et CPE C-3 d) ».

DISPOSITION NUMÉRO 14

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C04-490

- 4.3 La grille de spécifications de la zone C04-490 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 3, de l'usage « Service communautaire et public régional P-2 ».

DISPOSITION NUMÉRO 15

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C04-492

- 4.4 La grille de spécifications de la zone C04-492 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 1, des usages « Magasin d'alimentation C-1 a) », « Service professionnel C-3 a) », « Service personnel de soins non médicaux C-3 b) », « Service financier et immobilier C-3 c) », « Autre service C-3 f) » et « Hébergement commercial C-5 a) ».

DISPOSITION NUMÉRO 16

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C04-496

- 4.5 La grille de spécifications de la zone C04-496 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 4, des usages « Garderie et CPE C-3 d) » et « Restauration C-6 a) ».

DISPOSITION NUMÉRO 17

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone C04-497

- 4.6 La grille de spécifications de la zone C04-497 est modifiée par l'ajout, à la colonne numéro 4, des usages « Magasin d'alimentation C-1 a) » et « Restauration C-6 a) ».

Le tout tel que présenté à l'annexe D du présent règlement.

5. DISPOSITIONS DIVERSES

- 5.1 Les annexes A à D font partie intégrante du présent règlement comme si elles étaient reproduites au long.
- 5.2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE 1^{er} DÉCEMBRE 2025, PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 25-___.

Pascal Blondin, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière

Avis de motion	17 novembre 2025
Premier projet de règlement	17 novembre 2025
Second projet de règlement	1 ^{er} décembre 2025
Adoption du règlement	
Certificat de conformité	
Entrée en vigueur	

ANNEXE A

Zones C01-127

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X					
	H-2	Habitation bifamiliale		X ⁽¹²³⁾				
	H-3	Habitation trifamiliale		X ⁽¹²³⁾				
	H-4	Habitation multifamiliale						
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1	a) Magasin d'alimentation		X				
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X				
	C-2	Commerce de gros						
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3	a) Service professionnel		X				
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X				
	C-3	c) Service financier et immobilier		X				
	C-3	d) Garderie et CPE		X				
	C-3	e) Service de soins médicaux		X				
	C-3	f) Autre service		X				
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5	a) Hébergement commercial		X				
	C-5	b) Hébergement résidentiel						
Communautaire (P)	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6	a) Restauration		X				
	C-6	b) Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7	a) Service, réparation et transport						
	C-7	b) Vente et location de véhicules						
	C-7	c) Services de construction						
	C-8	Commerce lourd						
	C-9	Commerce de carburant						
	C-10	Commerce de nature érotique						

Zones C01-127

Zones C01-127

Zones C01-134

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X					
	H-2	Habitation bifamiliale		X				
	H-3	Habitation trifamiliale		X				
	H-4	Habitation multifamiliale			X			
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1	a) Magasin d'alimentation		X	X			
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X	X			
	C-2	Commerce de gros						
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3	a) Service professionnel		X	X			
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X	X			
	C-3	c) Service financier et immobilier		X	X			
	C-3	d) Garderie et CPE		X	X			
	C-3	e) Service de soins médicaux		X	X			
Communautaire (P)	C-3	f) Autre service						
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5	a) Hébergement commercial						
	C-5	b) Hébergement résidentiel						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6	a) Restauration		X	X			
	C-6	b) Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7	a) Service, réparation et transport		X	X			

Zones C01-134

Zones C01-134

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

NORMES D'IMPLANTATION

Normes applicables à un bâtiment principal

Structure

Isolée	X	X	X	X	X			
Jumelée								
Contigüe								

Hauteur et largeur du bâtiment

Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	2/2	1/2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	6	6	8	7				

Implantation

Marge de recul avant min / max (m)	3/-	3/-	3/-	3/-				
Marge de recul arrière (m)	8	8	6	6				
Marge de recul latérale (m)	0,5	0,5	2	2				
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4	4				

Nombre de logements et occupation au sol

Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/3	-/4	-/1				
Superficie minimale d'implantation (m ²)	65	65	65	55				
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	-/0,30	-/0,30	-/0,30				

Normes spécifiques

PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								

NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT

Superficie min (m ²)	480	480	675	400				
Profondeur min (m)	40	40	45	30				
Largeur min (m)	12	12	15	10				

Notes de renvois**Amendements**

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

No de règlement

(124) Seul l'usage « 4) maison de jeune » est autorisé

1836

Zones C01-137

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X					
	H-2	Habitation bifamiliale		X ⁽¹²³⁾				
	H-3	Habitation trifamiliale		X ⁽¹²³⁾				
	H-4	Habitation multifamiliale						
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1	a) Magasin d'alimentation		X				
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X				
	C-2	Commerce de gros						
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3	a) Service professionnel		X				
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X				
	C-3	c) Service financier et immobilier		X				
	C-3	d) Garderie et CPE		X				
	C-3	e) Service de soins médicaux		X				
	C-3	f) Autre service		X				
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5	a) Hébergement commercial		X				
	C-5	b) Hébergement résidentiel						
Communautaire (P)	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6	a) Restauration		X				
	C-6	b) Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7	a) Service, réparation et transport						
	C-7	b) Vente et location de véhicules						
	C-7	c) Services de construction						
	C-8	Commerce lourd						
	C-9	Commerce de carburant						
	C-10	Commerce de nature érotique						

Zones C01-137

Zones C01-137

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	7						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	4/-	4/-						
Marge de recul arrière (m)	4	4						
Marge de recul latérale (m)	0,5	0,5						
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/3						
Superficie minimale d'implantation (m ²)	65	75						
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	0,2/0,4						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m ²)	500	500						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	12	12						
Notes de renvois							Amendements	
(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.							No de règlement	
(73) La zone est comprise en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.							1836	
(123) les usages bifamilial et trifamilial doivent comprendre minimalement un local commercial afin de pouvoir s'implanter dans une bande de 40 m de l'emprise du boulevard Bécancour.								

Zones C01-139

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale						
	H-2	Habitation bifamiliale						
	H-3	Habitation trifamiliale						
	H-4	Habitation multifamiliale						
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1	a) Magasin d'alimentation			X	X	X	
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail			X	X	X	
	C-2	Commerce de gros	X	X				
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3	a) Service professionnel			X	X	X	
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux						
	C-3	c) Service financier et immobilier						
	C-3	d) Garderie et CPE						
	C-3	e) Service de soins médicaux						
Communautaire (P)	C-3	f) Autre service						
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5	a) Hébergement commercial						
	C-5	b) Hébergement résidentiel						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6	a) Restauration			X	X	X	
	C-6	b) Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7	a) Service, réparation et transport			X	X	X	

Zones C01-139

Zones C01-139

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Structure								
Isolée	X	X	X			X		
Jumelée		X		X				
Contigüe		X			X			
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2			
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	10	8	10	9	8			
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-			
Marge de recul arrière (m)	10	10	10	10	10			
Marge de recul latérale (m)	2	0	2	0	0			
Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6	6	6	6			
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m ²)	150	105	150	120	90			
Rapport bâti / terrain min / max	0,20/-	0,20/-	0,20/-	0,20/-	0,20/-			
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m ²)	600	410	600	540	480			
Profondeur min (m)	30	30	30	30	30			
Largeur min (m)	20	16	20	18	16			
Notes de renvois							Amendements	
(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.							No de règlement	
							1836	

Zones C01-143

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X					
	H-2	Habitation bifamiliale						
	H-3	Habitation trifamiliale						
	H-4	Habitation multifamiliale		X				
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1	a) Magasin d'alimentation						
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X				
	C-2	Commerce de gros		X				
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3	a) Service professionnel		X				
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X				
	C-3	c) Service financier et immobilier		X				
	C-3	d) Garderie et CPE		X				
	C-3	e) Service de soins médicaux		X				
Communautaire (P)	C-3	f) Autre service		X				
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5	a) Hébergement commercial						
	C-5	b) Hébergement résidentiel						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6	a) Restauration		X				
	C-6	b) Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7	a) Service, réparation et transport		X				
	C-7	b) Vente et location de véhicules		X				
	C-7	c) Services de construction						
	C-8	Commerce lourd		X ⁽¹³³⁾				
	C-9	Commerce de carburant			X			
	C-10	Commerce de nature érotique						

Zones C01-143

Zones C01-143

Numéro de colonne

1 2 3 4 5 6 7 8

NORMES D'IMPLANTATION**Structure**

Isolée	X	X	X				
Jumelée							
Contigüe							

Hauteur et largeur du bâtiment

Nombre d'étages min / max	1/2	1/2					
Hauteur min / max (m)							
Largeur minimale de la façade avant	8	8					

Implantation

Marge de recul avant min / max (m)	7/-	7/-					
Marge de recul arrière (m)	6	5					
Marge de recul latérale (m)	1	2					
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	8					

Nombre de logements et occupation au sol

Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/6					
Superficie minimale d'implantation (m ²)	75/-	75					
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	0,15/ 0,40					

Normes spécifiques

PAE							
PIIA							
PPCMOI							
Usages conditionnels							
Zonage incitatif							

NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT

Superficie min (m ²)	240	700					
Profondeur min (m)	30	28					
Largeur min (m)	8	25					

Notes de renvois**Amendements**

(133) Les minis-entrepos sont autorisés uniquement sur une partie du lot 6141479

No de règlement

1836

ANNEXE B

Zones AGF02-259

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale		X ⁽⁴⁾				
	H-2	Habitation bifamiliale						
	H-3	Habitation trifamiliale						
	H-4	Habitation multifamiliale						
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
	C-1	Commerce de vente au détail						
Commerces et services (C)	C-1	a) Magasin d'alimentation						
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail						
	C-2	Commerce de gros						
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3	a) Service professionnel						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux						
	C-3	c) Service financier et immobilier						
	C-3	d) Garderie et CPE						
	C-3	e) Service de soins médicaux						
	C-3	f) Autre service						
Communautaire (P)	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5	a) Hébergement commercial						
	C-5	b) Hébergement résidentiel						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6	a) Restauration						
	C-6	b) Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7	a) Service, réparation et transport						
	C-7	b) Vente et location de véhicules						
	C-7	c) Services de construction						
	C-8	Commerce lourd						
	C-9	Commerce de carburant						
	C-10	Commerce de nature érotique						
	P-1	Service communautaire et public						
	P-2	Service communautaire et public régional						
	P-3	Service public					X ⁽²⁰⁴⁾	
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public						
	P-5	Conservation						

Zones AGF02-259

Zones AGF02-259

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

NORMES D'IMPLANTATION

Structure								
Isolée	X	X	X	X	X			
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant			7					
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	35 / -	15 / -	6 / -	(117)				
Marge de recul arrière (m)	15	5	10	(117)				
Marge de recul latérale (m)	15	2	5	(117)				
Sommes des marges de recul latérale (m)	30	4	10	(117)				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max		- / 1						
Superficie minimale d'implantation (m ²)		60						
Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								

NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT

Superficie min (m ²)	3000							
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois**Amendements**

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

N° de règlement

1836

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquer.

(34) L'usage doit bénéficier d'un droit acquis reconnu ou d'une autorisation en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

(117) Un chenil doit respecter les normes d'implantation suivantes :

- a) être à une distance minimale de 5 m d'une voie publique et de 15 m des autres limites de terrain;
- b) être à une distance minimale de 15 mètres d'un autre bâtiment;
- c) être à une distance minimale de 160 mètres de toute habitation, sauf celle de l'exploitant ;
- d) être une distance minimale de 30 mètres d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un puits;
- e) à une distance minimale de 750 mètres de la limite du périmètre urbain.

ANNEXE C

Zones H03-303

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X					
	H-2	Habitation bifamiliale						
	H-3	Habitation trifamiliale						
	H-4	Habitation multifamiliale						
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1	a) Magasin d'alimentation						
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail						
	C-2	Commerce de gros						
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3	a) Service professionnel						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux						
	C-3	c) Service financier et immobilier						
	C-3	d) Garderie et CPE						
	C-3	e) Service de soins médicaux						
Communautaire (P)	C-3	f) Autre service						
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5	a) Hébergement commercial						
	C-5	b) Hébergement résidentiel						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6	a) Restauration						
	C-6	b) Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7	a) Service, réparation et transport						

Zones H03-303

Zones H03-303

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

NORMES D'IMPLANTATION

Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	11							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	6,5 / -							
Marge de recul arrière (m)	7							
Marge de recul latérale (m)	2							
Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
Superficie minimale d'implantation (m ²)	92							
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								

NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT

Superficie min (m ²)	1000							
Profondeur min (m)	30							
Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement

1836

Zones C03-307

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X ⁽¹⁰²⁾					
	H-2	Habitation bifamiliale	X ^(102,189)					
	H-3	Habitation trifamiliale	X ^(102,189)					
	H-4	Habitation multifamiliale		X ^(102,122)				
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1 a)	Magasin d'alimentation		X				
	C-1 b)	Autres établissements de vente au détail		X				
	C-2	Commerce de gros						
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3 a)	Service professionnel		X				
	C-3 b)	Service personnel de soins non médicaux		X				
	C-3 c)	Service financier et immobilier		X				
	C-3 d)	Garderie et CPE		X				
	C-3 e)	Service de soins médicaux		X				
Communautaire (P)	C-3 f)	Autre service		X				
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5 a)	Hébergement commercial		X				
	C-5 b)	Hébergement résidentiel		X				
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6 a)	Restauration		X				
	C-6 b)	Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7 a)	Service, réparation et transport						

Zones C03-307

Zones C03-307

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

NORMES D'IMPLANTATION

Structure								
Isolée	X	X	X	X				
Jumelée	X							
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	7	7					
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	1 / -	1 / -	1 / -					
Marge de recul arrière (m)	4	4	4					
Marge de recul latérale (m)	0	1	0					
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	4	3					
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 3	- / 4						
Superficie minimale d'implantation (m ²)	70	70	70					
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	0,2/0,4						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA	X	X	X					
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								

NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT

Superficie min (m ²)	300	350	300					
Profondeur min (m)	20	20	20					
Largeur min (m)	10	12	10					

Notes de renvois

- (1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.
- (102) Une habitation existante en date du 19 août 2024 et comportant un maximum de 4 logements est autorisée.
- (122) L'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial.
- (189) L'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial sur un terrain ayant frontage sur le boulevard Bécancour.

Amendements

No de règlement

1829 colonne 1

1836

Zones C03-309

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X					
	H-2	Habitation bifamiliale		X ⁽¹⁰³⁾				
	H-3	Habitation trifamiliale		X ⁽¹⁰³⁾				
	H-4	Habitation multifamiliale		X ⁽¹⁰³⁾				
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1 a)	Magasin d'alimentation			X			
	C-1 b)	Autres établissements de vente au détail			X			
	C-2	Commerce de gros						
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3 a)	Service professionnel			X			
	C-3 b)	Service personnel de soins non médicaux			X			
	C-3 c)	Service financier et immobilier			X			
	C-3 d)	Garderie et CPE			X			
	C-3 e)	Service de soins médicaux			X			
Communautaire (P)	C-3 f)	Autre service						
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5 a)	Hébergement commercial			X			
	C-5 b)	Hébergement résidentiel			X			
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6 a)	Restauration			X			
	C-6 b)	Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7 a)	Service, réparation et transport						

Zones C03-309

Zones C03-309

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

NORMES D'IMPLANTATION

Structure								
Isolée	X	X	X	X	X			
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5	8	7,5				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -				
Marge de recul arrière (m)	6	6	6	6				
Marge de recul latérale (m)	1	1	1	1				
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3	4	3				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 4	- / 4					
Superficie minimale d'implantation (m ²)	65	65	80	65				
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	0,20 / -					
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA	X	X	X	X				
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								

NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT

Superficie min (m ²)	300	300	400	300			
Profondeur min (m)	25	25	25	25			
Largeur min (m)	12	12	14	12			

Notes de renvois

- (1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.
(103) Une habitation bifamiliale (H-2), trifamiliale (H-3) et multifamiliale (H-4) est autorisé dans la zone, sauf sur les lots suivants : 3 292 882, 3 293 094, 3 293 095, 3 293 097, 4 713 742 et 5 566 565 du cadastre du Québec.

Amendements

No de règlement

1836

Zone C03-310

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X				
	H-2	Habitation bifamiliale	X					
	H-3	Habitation trifamiliale	X					
	H-4	Habitation multifamiliale		X				
	H-5	Habitation collective		X				
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1 a)	Magasin d'alimentation			X			
	C-1 b)	Autres établissements de vente au détail			X			
	C-2	Commerce de gros						
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3 a)	Service professionnel			X			
	C-3 b)	Service personnel de soins non médicaux			X			
	C-3 c)	Service financier et immobilier			X			
	C-3 d)	Garderie et CPE			X			
	C-3 e)	Service de soins médicaux			X			
Communautaire (P)	C-3 f)	Autre service			X			
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5 a)	Hébergement commercial			X			
	C-5 b)	Hébergement résidentiel			X			
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6 a)	Restauration			X			
	C-6 b)	Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7 a)	Service, réparation et transport						
	C-7 b)	Vente et location de véhicules						
	C-7 c)	Services de construction						
	C-8	Commerce lourd						
	C-9	Commerce de carburant			X			
	C-10	Commerce de nature érotique						

Zone C03-310

Zone C03-310

Zones H03-316

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X					
	H-2	Habitation bifamiliale						
	H-3	Habitation trifamiliale						
	H-4	Habitation multifamiliale						
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1	a) Magasin d'alimentation						
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail						
	C-2	Commerce de gros						
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3	a) Service professionnel						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux						
	C-3	c) Service financier et immobilier						
	C-3	d) Garderie et CPE						
	C-3	e) Service de soins médicaux						
	C-3	f) Autre service						
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5	a) Hébergement commercial						
	C-5	b) Hébergement résidentiel						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6	a) Restauration						
	C-6	b) Débit d'alcool						
Communautaire (P)	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7	a) Service, réparation et transport						
	C-7	b) Vente et location de véhicules						
	C-7	c) Services de construction						
	C-8	Commerce lourd						
Communautaire (P)	C-9	Commerce de carburant						
	C-10	Commerce de nature érotique						
	P-1	Service communautaire et public						
	P-2	Service communautaire et public régional						
	P-3	Service public			X ⁽¹⁾			
Communautaire (P)	P-4	Équipement et réseau d'utilité public						
	P-5	Conservation						

Zones H03-316

Zones H03-316

ANNEXE D

Zone C04-479

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale						
	H-2	Habitation bifamiliale						
	H-3	Habitation trifamiliale						
	H-4	Habitation multifamiliale	X					
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1	a) Magasin d'alimentation						
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X ^(43,41)					
	C-2	Commerce de gros	X ^(43,41)					
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3	a) Service professionnel						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux						
	C-3	c) Service financier et immobilier						
	C-3	d) Garderie et CPE						
	C-3	e) Service de soins médicaux						
	C-3	f) Autre service						
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5	a) Hébergement commercial						
	C-5	b) Hébergement résidentiel						
Communautaire (P)	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6	a) Restauration						
	C-6	b) Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7	a) Service, réparation et transport	X ^(29,43,41)					
	C-7	b) Vente et location de véhicules						
	C-7	c) Services de construction	X ^(43,41)					
	C-8	Commerce lourd	X ^(29,43,41)					
	C-9	Commerce de carburant						
	C-10	Commerce de nature érotique						

Zone C04-479

Zone C04-479

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

NORMES D'IMPLANTATION

Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	9							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	5 / -	10 / -						
Marge de recul arrière (m)	8	5						
Marge de recul latérale (m)	3	2						
Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 16							
Superficie minimale d'implantation (m ²)	120							
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								

NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT

Superficie min (m ²)	1000	900					
Profondeur min (m)	30	30					
Largeur min (m)	30	30					

Notes de renvois

- (1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.
- (29) Les usages en lien avec le camionnage, le transport intermodal et l'entreposage sont prohibés.
- (41) Une zone tampon d'une largeur minimale de 5 m doit être aménagée conformément à l'article 15.7.2.
- (43) Il est interdit d'aménager une entrée charretière donnant sur l'avenue Poirier.

Amendements

No de règlement

1819, colonne # 1

1836

Zone C04-481

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X				
	H-2	Habitation bifamiliale			X			
	H-3	Habitation trifamiliale			X			
	H-4	Habitation multifamiliale				A)		
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1	a) Magasin d'alimentation				X		
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail						
	C-2	Commerce de gros						
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3	a) Service professionnel				X		
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux				X		
	C-3	c) Service financier et immobilier				X		
	C-3	d) Garderie et CPE				X		
	C-3	e) Service de soins médicaux				X		
Communautaire (P)	C-3	f) Autre service				X		
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5	a) Hébergement commercial						
	C-5	b) Hébergement résidentiel						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6	a) Restauration						
	C-6	b) Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7	a) Service, réparation et transport						

Zone C04-481

Zone C04-481

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

NORMES D'IMPLANTATION

Normes applicables à un bâtiment principal

Structure

Isolée	X		X		X	X		
Jumelée		X						
Contigüe								

Hauteur et largeur du bâtiment

Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2			
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8	7	8		8			

Implantation

Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -		7 / -			
Marge de recul arrière (m)	5	5	5		5			
Marge de recul latérale (m)	2	0	2		2			
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	2	4		4			

Nombre de logements et occupation au sol

Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	2 / 3		- / 2			
Superficie minimale d'implantation (m ²)	80	45	80		80			
Rapport bâti / terrain min / max								

Normes spécifiques

PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								

NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT

Superficie min (m ²)	420	350	700		420			
Profondeur min (m)	30	27	27		30			
Largeur min (m)	14	7	10		14			

Notes de renvois**Amendements**

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

No de règlement

1819, colonne # 3 et
A) retrait colonne # 4

1836

Zones C04-490⁽⁷³⁾

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X						
	H-2	Habitation bifamiliale		X					
	H-3	Habitation trifamiliale		X					
	H-4	Habitation multifamiliale							
	H-5	Habitation collective							
	H-6	Maison mobile							
	H-7	Minimaison							
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail							
	C-1	a) Magasin d'alimentation							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail							
	C-2	Commerce de gros							
	C-3	Service professionnel et personnel							
	C-3	a) Service professionnel			X				
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux			X				
	C-3	c) Service financier et immobilier			X				
	C-3	d) Garderie et CPE			X				
	C-3	e) Service de soins médicaux			X				
	C-3	f) Autre service			X				
	C-4	Commerce agricole							
	C-5	Commerce d'hébergement							
	C-5	a) Hébergement commercial							
	C-5	b) Hébergement résidentiel							
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool							
	C-6	a) Restauration							
	C-6	b) Débit d'alcool							
Communautaire (P)	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction							
	C-7	a) Service, réparation et transport							
	C-7	b) Vente et location de véhicules							
	C-7	c) Services de construction							
	C-8	Commerce lourd							
	C-9	Commerce de carburant							
	C-10	Commerce de nature érotique							
	P-1	Service communautaire et public			X				
	P-2	Service communautaire et public régional			X				
	P-3	Service public				X ⁽¹⁾			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public							
	P-5	Conservation							

Zones C04-490(73)

Zones C04-490(73)

Numéro de colonne

1 2 3 4 5 6 7 8

NORMES D'IMPLANTATION

Normes applicables à un bâtiment principal

Structure

Isolée	X	X	X	X				
Jumelée								
Contigüe								

Hauteur et largeur du bâtiment

Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	6	6	8					

Implantation

Marge de recul avant min / max (m)	0,5 / -	0,5 / -	2 / -					
Marge de recul arrière (m)	4	4	4					
Marge de recul latérale (m)	0	0	1					
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3	4					

Nombre de logements et occupation au sol

Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	1 / 3					
Superficie minimale d'implantation (m ²)	65	65	75					
Rapport bâti / terrain min / max								

Normes spécifiques

PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								

NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT

Superficie min (m ²)	300	300	420					
Profondeur min (m)	20	20	20					
Largeur min (m)	10	10	14					

Notes de renvois**Amendements**

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

No de règlement

(73) La zone est compris en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

1836

Zones C04-492

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale						
	H-2	Habitation bifamiliale						
	H-3	Habitation trifamiliale						
	H-4	Habitation multifamiliale						
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1 a)	Magasin d'alimentation	X					
	C-1 b)	Autres établissements de vente au détail	X					
	C-2	Commerce de gros						
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3 a)	Service professionnel	X					
	C-3 b)	Service personnel de soins non médicaux	X					
	C-3 c)	Service financier et immobilier	X					
	C-3 d)	Garderie et CPE						
	C-3 e)	Service de soins médicaux	X					
Communautaire (P)	C-3 f)	Autre service	X					
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5 a)	Hébergement commercial	X					
	C-5 b)	Hébergement résidentiel						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6 a)	Restauration	X					
	C-6 b)	Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7 a)	Service, réparation et transport	X ⁽⁵⁰⁾					
	C-7 b)	Vente et location de véhicules						
	C-7 c)	Services de construction						
	C-8	Commerce lourd						
	C-9	Commerce de carburant	X					
	C-10	Commerce de nature érotique						

Zones C04-492

Zones C04-492

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	10	10						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	10 / -	8 / -						
Marge de recul arrière (m)	10	2						
Marge de recul latérale (m)	2	3						
Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m ²)	160	80						
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA	X	X						
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m ²)	800	450						
Profondeur min (m)	30	16						
Largeur min (m)	20	22						
Notes de renvois							Amendements	
(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.							No de règlement	
(50) Seul les usages en lien avec la vente et l'entretien de véhicule de promenade et la vente de détail de pièces et accessoires divers pour véhicules automobiles, sans entreposage extérieur et avec ou sans installation de pneus (ex. batterie, pare-brise, antirouille, appareil radio et autres pièces et accessoires neufs ou reconditionnés).							1836	

Zones C04-496⁽⁷³⁾

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X						
	H-2	Habitation bifamiliale		X					
	H-3	Habitation trifamiliale		X					
	H-4	Habitation multifamiliale			X ⁽¹⁰²⁾				
	H-5	Habitation collective							
	H-6	Maison mobile							
	H-7	Minimaison							
Commerce et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail							
	C-1	a) Magasin d'alimentation							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail				X			
	C-2	Commerce de gros							
	C-3	Service professionnel et personnel							
	C-3	a) Service professionnel				X			
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux				X			
	C-3	c) Service financier et immobilier				X			
	C-3	d) Garderie et CPE				X			
	C-3	e) Service de soins médicaux				X			
Communautaire (P)	C-3	f) Autre service				X			
	C-4	Commerce agricole							
	C-5	Commerce d'hébergement							
	C-5	a) Hébergement commercial							
	C-5	b) Hébergement résidentiel							
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool							
	C-6	a) Restauration					X		
	C-6	b) Débit d'alcool							
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction							
	C-7	a) Service, réparation et transport							

Zones C04-496(73)

Zones C04-496(73)

Numéro de colonne

1 2 3 4 5 6 7 8

NORMES D'IMPLANTATION

Normes applicables à un bâtiment principal

Structure

Isolée	X	X	X	X	X		
Jumelée							
Contigüe							

Hauteur et largeur du bâtiment

Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
Hauteur min / max (m)							
Largeur minimale de la façade avant	6	6	6	6			

Implantation

Marge de recul avant min / max (m)	0 / -	0 / -	0 / -	0 / -			
Marge de recul arrière (m)	4	4	4	4			
Marge de recul latérale (m)	0	0	0	0			
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3	3	3			

Nombre de logements et occupation au sol

Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	4 / 4	- / 4			
Superficie minimale d'implantation (m ²)	55	55	55	55			
Rapport bâti / terrain min / max							

Normes spécifiques

PAE							
PIIA							
PPCMOI							
Usages conditionnels							
Zonage incitatif							

NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT

Superficie min (m ²)	300	300		300			
Profondeur min (m)	30	30		30			
Largeur min (m)	10	10		10			

Notes de renvois**Amendements**

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

No de règlement

(73) La zone est compris en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

1836

(102) Une habitation existante en date du 19 août 2024 et comportant un maximum de 4 logements est autorisée.

Zone C04-497

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

USAGES PERMIS

Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X					
	H-2	Habitation bifamiliale		X				
	H-3	Habitation trifamiliale		X				
	H-4	Habitation multifamiliale			X			
	H-5	Habitation collective						
	H-6	Maison mobile						
	H-7	Minimaison						
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail						
	C-1 a)	Magasin d'alimentation			X			
	C-1 b)	Autres établissements de vente au détail			X			
	C-2	Commerce de gros						
	C-3	Service professionnel et personnel						
	C-3 a)	Service professionnel			X			
	C-3 b)	Service personnel de soins non médicaux			X			
	C-3 c)	Service financier et immobilier			X			
	C-3 d)	Garderie et CPE						
	C-3 e)	Service de soins médicaux			X			
	C-3 f)	Autre service			X			
	C-4	Commerce agricole						
	C-5	Commerce d'hébergement						
	C-5 a)	Hébergement commercial						
	C-5 b)	Hébergement résidentiel						
Communautaire (P)	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool						
	C-6 a)	Restauration				X		
	C-6 b)	Débit d'alcool						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction						
	C-7 a)	Service, réparation et transport						
	C-7 b)	Vente et location de véhicules						
	C-7 c)	Services de construction						
	C-8	Commerce lourd						
	C-9	Commerce de carburant						
	C-10	Commerce de nature érotique						

X⁽¹⁾

Zone C04-497

Zone C04-497